

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 257 – ÉDITION DU 31 AOÛT 2026

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

SOMMAIRE

1 – Arrêtés réglementaires

- Arrêté SDIS N°GSAF2026-26 fixant le calendrier des opérations électorales pour le renouvellement partiel des membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle
- Arrêté SDIS N°GSAF2026-27 fixant la liste des électeurs pour le renouvellement partiel des membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle
- Arrêté SDIS N°GSAF2026-28 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté N°GSAF2024-12 du 22/10/2024
- Arrêté SDIS N°GSAF2026-29 portant délégation de fonctions à M. Antony CAPS, 2ème vice-président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté GSAF N°2021-23 du 28 octobre 2021
- Arrêté SDIS N°GSAF2026-30 fixant la composition du comité social territorial du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS N°GSAF2026-14 du 11 mai 2026
- Arrêté SDIS N°GSAF2026-31 fixant la composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du SDIS de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté N°GSAF2026-15 du 11 mai 2026
- Arrêté SDIS N°GSAF2026-32 fixant la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS N°GSAF2026-3 du 20 janvier 2026

ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



ARRETE SDIS N° GSAF2026-26 FIXANT LE CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES POUR LE RENOUELEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-1 et suivants et R. 1424-1 et suivants,

VU la délibération du conseil d'administration n° D2025_188 du 12 décembre 2025 relative au renouvellement du conseil d'administration fixant le nombre et la répartition des sièges de ses membres,

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1841PT26 du 10 juin 2026 portant désignation de M. Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU les procès-verbaux des élections des représentants des maires et des présidents d'EPCI au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle du 2 juin 2026,

VU l'arrêté n° GSAF2026-20 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

CONSIDERANT la démission de M. Bertrand KLING de ses fonctions de membre titulaire du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24/07/2026,

CONSIDERANT la démission de M. Alain LIESENFELT de ses fonctions de membre suppléant du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24/07/2026, étant précisé que M. LIESENFELT était suppléant de M. Bertrand KLING,

CONSIDERANT la démission de Mme Véronique BILLOT de ses fonctions de membre titulaire du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24/07/2026,

CONSIDERANT la démission de Mme Sabrina BENMOKHTAR de ses fonctions de membre suppléant du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24/07/2026, étant précisé que Mme Sabrina BENMOKHTAR était suppléante de Mme Véronique BILLOT,

CONSIDERANT que les membres titulaires démissionnaires ne peuvent être remplacés par leurs suppléants, eux-mêmes démissionnaires, pour la durée du mandat restante, soit une durée supérieure à 6 mois, et qu'il y a lieu, en conséquence, d'organiser des élections partielles afin de procéder au remplacement des membres démissionnaires,

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Le calendrier des opérations électorales, en vue du renouvellement partiel des membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, est fixé de la manière suivante :

Dépôt des candidatures	Du 10 août au 25 septembre 2026
Date limite de réclamation aux fins d'inscription ou de radiation sur les listes électorales	Jeudi 10 septembre 2026
Date limite d'envoi par l'administration des bulletins de vote aux électeurs	Lundi 5 octobre 2026
Date limite de retour des votes	Jeudi 15 octobre 2026 à 12h
Dépouillement et proclamation des résultats	Vendredi 16 octobre 2026
Contestation sur la validité des opérations électorales	Lundi 26 octobre 2026

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Monsieur le directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature et sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 7 août 2026

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de Meurthe-et-Moselle


Bernard BERTELLE



ARRETE SDIS N° GSAF2026-27 FIXANT LA LISTE DES ELECTEURS
POUR LE RENOUELEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-1 et suivants et R. 1424-1 et suivants,

VU la délibération du conseil d'administration n° D2025_188 du 12 décembre 2025 relative au renouvellement du conseil d'administration fixant le nombre et la répartition des sièges de ses membres,

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1841PT26 du 10 juin 2026 portant désignation de M. Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU les procès-verbaux des élections des représentants des maires et des présidents d'EPCI au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle du 2 juin 2026,

VU l'arrêté n° GSAF2026-20 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

CONSIDERANT la démission de M. Bertrand KLING de ses fonctions de membre titulaire du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24/07/2026,

CONSIDERANT la démission de M. Alain LIESENFELT de ses fonctions de membre suppléant du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24/07/2026, étant précisé que M. LIESENFELT était suppléant de M. Bertrand KLING,

CONSIDERANT la démission de Mme Véronique BILLOT de ses fonctions de membre titulaire du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24/07/2026,

CONSIDERANT la démission de Mme Sabrina BENMOKHTAR de ses fonctions de membre suppléant du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24/07/2026, étant précisé que Mme Sabrina BENMOKHTAR était suppléante de Mme Véronique BILLOT,

CONSIDERANT que les membres titulaires démissionnaires ne peuvent être remplacés par leurs suppléants, eux-mêmes démissionnaires, pour la durée du mandat restante, soit une durée supérieure à 6 mois, et qu'il y a lieu, en conséquence, d'organiser des élections partielles afin de procéder au remplacement des membres démissionnaires,

- ARRETE -

- Article 1 :** La liste des **11** électeurs, en vue du renouvellement partiel des représentants des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, est fixée en annexe du présent arrêté.
- Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 3 :** Le directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature et sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 7 août 2026

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de Meurthe-et-Moselle**


Bernard BERTELLE

Arrêté n° GSAF2026-27 - Annexe :

Renouvellement partiel du conseil d'administration du SDIS :

Liste des électeurs - Collège des établissements publics de coopération intercommunale

1 - Communauté de communes du bassin de Pompey
2 - Communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson
3 - Communauté de communes cœur du pays-haut
4 - Grand Lonwy agglomération
5 - Communauté de communes de Moselle et Madon
6 - Communauté de communes Orne Lorraine Confluences
7 - Communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulais
8 - Communauté de communes des pays du sel et du vermois
9 - Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
10 - Communauté de communes des terres Toulaises
11 - Métropole du Grand Nancy



ARRETE SDIS N° GSAF2026-28 FIXANT LA COMPOSITION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET
ABROGEANT L'ARRETE SDIS N°GSAF2024-12 DU 22/10/2024

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-24 et suivants et R. 1424-2 et suivants,

VU la délibération du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle du 19 juillet 2021 portant élection des membres des conseillers départementaux au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU la délibération du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle du 23 septembre 2024 portant installation de M. Sylvain THIRIET, conseiller départemental du canton de Vandœuvre-lès-Nancy, remplaçant de M. Stéphane HABLOT, démissionnaire,

VU la délibération du conseil d'administration n° D2025_188 du 12 décembre 2025 relative au renouvellement du conseil d'administration fixant le nombre et la répartition des sièges de ses membres,

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1841PT26 du 10 juin 2026 portant désignation de M. Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU les procès-verbaux des élections des représentants des maires et des présidents d'EPCI au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle du 2 juin 2026,

VU les procès-verbaux des élections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels officiers et non officiers, des sapeurs-pompiers volontaires officiers et non officiers et des représentants des fonctionnaires territoriaux à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours du 2 juin 2026,

VU la démission de M. Bertrand KLING de ses fonctions de membre titulaire du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24 juillet 2026,

VU la démission de M. Alain LIESENFELT de ses fonctions de membre suppléant du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24 juillet 2026, étant précisé que M. Alain LIESENFELT était suppléant de M. Bertrand KLING,

VU la démission de Mme Véronique BILLOT de ses fonctions de membre titulaire du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24 juillet 2026,

VU la démission de Mme Sabrina BENMOKHTAR de ses fonctions de membre suppléant du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24 juillet 2026, étant précisé que Mme Sabrina BENMOKHTAR était suppléante de Mme Véronique BILLOT,

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est composé comme suit :

1) Membre de droit

Le préfet de Meurthe-et-Moselle ou son représentant.

2) Membres avec voix délibérative

Dix-sept représentants du conseil départemental élus par l'assemblée départementale :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Bernard BERTELLE , conseiller départemental du canton de Pont-à-Mousson	Annie SILVESTRI , conseillère départementale du canton de Villerupt
Antony CAPS , vice-président du conseil départemental, conseiller départemental du canton d'Entre-Seille-et-Meurthe	Audrey BARDOT , vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton de Neuves-Maisons
Sylvie DUVAL , vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton de Vandœuvre-lès-Nancy	Anthony PERRIN , conseiller départemental du canton de Nancy 2
Pascal SCHNEIDER , vice-président du conseil départemental, conseiller départemental du canton de Neuves-Maisons	Catherine BOURSIER , vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton d'Entre-Seille-et-Meurthe
Vincent HAMEN , vice-président du conseil départemental, conseiller départemental du canton de Longwy	Denis KIEFFER , conseiller départemental du canton du Meine au Saintois
Lionel ADAM , conseiller départemental du canton de Nancy 3	Sylvain THIRIET , conseiller départemental du canton de Vandœuvre-lès-Nancy
Michèle PILOT , vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton de Toul	Sylvie BALON , conseillère départementale du canton de Longwy
Séverin LAMOTTE , conseiller départemental du canton du Val de Lorraine Sud	Emilien MARTIN-TRIFFANDIER , conseiller départemental du canton de Toul
Jennifer BOHRER BARREAU , conseillère départementale du canton de Pont-à-Mousson	Marie-José AMAH , vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton du Val de Lorraine Sud
Bruno TROMBINI , conseiller départemental du canton de Villerupt	Silvana SILVANI , vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton de Nancy 3
Serge DE CARLI , conseiller départemental du canton de Mont-Saint-Martin	Caroline FIAT , conseillère départementale du canton de Jarny
Rosemary LUPO , vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton du Pays de Briey	Monique POPLINEAU , conseillère départementale du canton de Mont Saint-Martin
Jean-Pierre DESSEIN , conseiller départemental du canton du Grand Couronné	Sylvaine SCAGLIA , conseillère départementale du canton de Saint-Max
Éric PENSALFINI , conseiller départemental du canton de Saint-Max	Valérie PAYEUR , conseillère départementale du canton de Baccarat

Catherine KRIER , conseillère départementale du canton du Grand Couronné	Jean LOCTIN , conseiller départemental du canton Nord-Toulois
Michel MARCHAL , conseiller départemental du canton de Baccarat	Laurent GARCIA , conseiller départemental du canton de Laxou
Alexandra VIROUX (HUGO) , conseillère départementale du canton de Lunéville 1	Nathalie ENGEL , conseillère départementale du canton de Laxou

Deux représentants des communes :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Rose-Marie FALQUE , maire d'Azerailles	Olivier MARTET , maire de Blainville-sur-l'Eau
Bernard MULLER , maire de Badonviller	Céline REIN , maire de Xonville

Six représentants des établissements publics de coopération intercommunale :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Vacant	Vacant
Vacant	Vacant
Bernard BURTÉ , vice-président de la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson	Henri POIRSON , vice-président de la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson
Lionel RIVET , conseiller communautaire de la communauté de communes Terres Toulaises	André CORZANI , vice-président de la communauté de communes Orne Lorraine Confluences
David GHISLERI , vice-président de la communauté de communes des pays du sel et du Vermois	Gérard WECKERING , conseiller communautaire de la communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulais
Benoit SKLEPEK , conseiller communautaire de la communauté de communes Moselle et Madon	Gérard DIDELOT , président de l'agglomération du grand Longwy

3) Membres avec voix consultative

- a) Le directeur départemental des services d'incendie et de secours,
- b) Le médecin-chef du service de santé et de secours médical ou son représentant,
- c) Les membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours prévue à l'article L. 1424-31 :

<u>Représentants :</u>	<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Sapeur-pompier professionnel officier	Fabien DISSE	Audrey GAUJARD
Sapeur-pompier professionnel non officier	Valentin MARTET	Patrick JACQUOT
Sapeur-pompier volontaire officier	Paulo DE SOUSA	Aurélie HIRTT
Sapeur-pompier volontaire non officier	Céline JOLY	Isabelle KINTER
Personnel administratifs	Laura HOFFMANN	Armelle BENOIT

- d) Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers,
- e) Le référent mixité et lutte contre les discriminations,
- f) Le référent sûreté et sécurité.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° GSAF2024-12 du 22 octobre 2024 fixant la composition du conseil d'administration du SDIS de Meurthe-et-Moselle est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le directeur du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 28 août 2026

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**



Bernard BERTELLE



ARRETE N° GSAF2026-29 PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
A M. Antony CAPS, 2EME VICE-PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET ABROGEANT
L'ARRETE GSAF N° 2021-23 DU 28 OCTOBRE 2021

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-30 et R. 1424-23,

VU le code de la sécurité intérieure,

VU l'arrêté ministériel du 15 juillet 2022 modifié portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS n° D2026_073 du 26 juin 2026 fixant la composition du bureau du conseil d'administration et portant élection des vice-présidents du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1841PT26 du 10 juin 2026 portant désignation de M. Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration n° GSAF2026-28 du 28 août 2026 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration n° GSAF2026-32 du 28 août 2026 fixant la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

CONSIDERANT la nécessité, dans un souci de bonne administration du SDIS et de bon fonctionnement de ses services, d'attribuer une délégation de fonctions au deuxième vice-président du conseil d'administration, dans les domaines de la gestion et du développement du volontariat,

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Délégation de fonctions est donnée à M. Antony CAPS, deuxième vice-président du conseil d'administration, sous la surveillance et la responsabilité du président, pour intervenir dans les domaines de la gestion et du développement du volontariat.

ARTICLE 2 : La présente délégation emporte délégation de signature, dans le cadre des attributions mentionnées à l'article 1^{er}, pour les actes et documents suivants :

⇒ ***Concernant la gestion des ressources humaines volontaires :***

- Tous les actes relatifs à la gestion des sapeurs-pompiers volontaires (tels que les arrêtés d'engagement, de renouvellement d'engagement, d'avancement de grade, de fin d'engagement, etc...), hors actes relatifs à la

suspension prévue à l'article R723-39 du code de la sécurité intérieure et à la discipline, excepté ceux qu'il peut être amené à signer en tant que représentant de la présidente du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

- Tous les actes liés au fonctionnement du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, et notamment les convocations aux réunions de ce comité.

⇒ **Concernant le développement du volontariat :**

- Toute convention relative au développement du volontariat et notamment les conventions employeur.

ARTICLE 3 : L'arrêté GSAF2021-23 du 28 octobre 2021 portant délégation de fonctions au 2^{ème} vice-président du conseil d'administration, ainsi que l'arrêté GSAF2025-9 du 24 mars 2025 portant délégation de fonctions au 3^{ème} vice-président du conseil d'administration, sont abrogés.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à M. Antony CAPS et prendra effet à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Le directeur du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle et publié au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 28 août 2026

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**


Bernard BERTELLE

DESTINATAIRES :

Original : Registre central DDSIS
Copies : Intéressé
Payeur départemental



ARRETE SDIS N° GSAF2026-30 FIXANT LA COMPOSITION DU
COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET
ABROGEANT L'ARRETE SDIS N° GSAF2026-14 DU 11 MAI 2026

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-1 et suivants et
R. 1424-1 et suivants,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L253-5 et R252-30 et suivants,

VU la délibération du conseil d'administration n° D2022_040 du 8 avril 2022 fixant le nombre de sièges
au comité social territorial à 6 titulaires et 6 suppléants pour chaque collège,

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1841PT26 du 10 juin 2026 portant désignation de M. Bernard BERTELLE à la
présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-
et-Moselle,

VU l'arrêté n° GSAF2026-28 du 28 août 2026 fixant la composition du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU le procès-verbal des élections des représentants du personnel au comité social territorial du service
départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle du 8 décembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la composition du comité social territorial suite au
renouvellement partiel des membres du conseil d'administration,

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Le comité social territorial du SDIS de Meurthe-et-Moselle est composé comme suit :

1) Président : Mme Sylvie DUVAL, 1^{ère} vice-présidente du conseil d'administration du SDIS

2) Représentants de l'établissement public :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Mme Sylvie DUVAL (présidente)	M. Bernard BERTELLE
M. Pascal SCHNEIDER	M. Antony CAPS
Mme Catherine KRIER	M. Eric PENSALFINI
M. Bernard BURTÉ	M. Henri POIRSON
Mme Laetitia LANDSHEERE	Lieutenant-colonel Julien ANDRÉ
Colonel hors classe Jean-Philippe GUEUGNEAU	Colonel Cyril GREFF

3) Représentants du personnel :

<u>Organisations syndicales :</u>	<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
AVENIR SECOURS	M. François BERTEAU	M. Arnaud PEIFFER
SNSPP-PATS 54	M. Alexandre BRAILLARD	M. Xavier LILLE
SYNDICAT AUTONOME SPP/PATS 54	M. Patrick JACQUOT	M. Gilbert-Gilles WELTZ
SYNDICAT AUTONOME SPP/PATS 54	M. Valentin MARTET	Mme Sophie VAN-ASSCHE
SYNDICAT AUTONOME SPP/PATS 54	M. Florian MILITCH	M. Ludovic POIROT
SYNDICAT AUTONOME SPP/PATS 54	M. Cyrille PICART	M. Florent KOESSLER

4) Le chef du bureau départemental de la gestion et du développement des ressources humaines en charge du secrétariat administratif ou son représentant.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° GSAF2026-14 du 11 mai 2026 fixant la composition du comité social territorial du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le directeur du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle et publié au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 28 août 2026

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle


Bernard BORTELLE



ARRETE SDIS N° GSAF2026-31 FIXANT LA COMPOSITION DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL DU SDIS DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET ABROGEANT L'ARRETE N° GSAF2026-15 DU 11 MAI 2026

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-1 et suivants et R. 1424-1 et suivants,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L253-5 et R252-30 et suivants,

VU la délibération du conseil d'administration n° D2022_040 du 8 avril 2022 portant création de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du comité social territorial du SDIS et fixant le nombre de sièges à 6 titulaires et 6 suppléants pour chaque collège,

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1841PT26 du 10 juin 2026 portant désignation de M. Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU l'arrêté n° GSAF2026-28 du 28 août 2026 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU les listes des représentants titulaires et suppléants désignés par les organisations syndicales pour siéger au sein de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du comité social territorial du SDIS transmises les 10 et 17 janvier 2023,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la composition de la formation spécialisée suite au renouvellement partiel des membres du conseil d'administration,

- ARRETE -

ARTICLE 1 : La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social territorial du SDIS de Meurthe-et-Moselle est composée comme suit :

1) Présidente : Mme Sylvie DUVAL, 1^{ère} vice-présidente du conseil d'administration du SDIS

2) Représentants de l'établissement :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Mme Sylvie DUVAL (présidente)	M. Bernard BERTELLE
M. Bruno TROMBINI	M. Antony CAPS
M. Michel MARCHAL	Mme Catherine KRIER
M. Lionel RIVET	Lieutenant-colonel Julien ANDRÉ
M. Bernard MULLER	Mme Céline REIN
Colonel hors classe Jean-Philippe GUEUGNEAU	Colonel Cyril GREFF

3) Représentants du personnel :

<u>Organisations syndicales :</u>	<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
SNSPP-PATS 54	M. Xavier LILLE	M. Paul DEGRANGE
AVENIR SECOURS	M. François BERTEAU	M. Thomas LOISON
SYNDICAT AUTONOME SPP/PATS 54	M. Patrick JACQUOT	M. Gilbert-Gilles WELTZ
SYNDICAT AUTONOME SPP/PATS 54	M. Valentin MARTET	Mme Sophie VAN-ASSCHE
SYNDICAT AUTONOME SPP/PATS 54	M. Florian MILITCH	M. Ludovic POIROT
SYNDICAT AUTONOME SPP/PATS 54	M. Cyrille PICART	M. Florent KOESSLER

4) Membres avec voix consultative :

- Le médecin du service de médecine préventive compétent ou son représentant,
- Le conseiller de prévention ou à défaut un assistant de prévention,
- L'agent chargé d'une fonction d'inspection.

5) Le chef du bureau départemental de santé et sécurité en service en charge du secrétariat administratif de la formation spécialisée du comité ou son représentant.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° GSAF2026-15 du 11 mai 2026 fixant la composition de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du comité social territorial est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le directeur du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle et publié au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 28 août 2026

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle


Bernard BERTELLE



ARRETE SDIS N° GSAF2026-32 FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET ABROGEANT L'ARRETE SDIS N° GSAF2026-3 DU 20 JANVIER 2026

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article R. 1424-23,

VU le code de la sécurité intérieure, et notamment son article R. 723-73,

VU l'arrêté ministériel du 15 juillet 2022 modifié, portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires,

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1841PT26 du 10 juin 2026 portant désignation de M. Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU l'arrêté n° GSAF2026-28 du 28 août 2026 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU l'arrêté n° GSAF2026-30 du 28 août 2026 fixant la composition du comité social territorial du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU le procès-verbal des élections des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 2 juin 2026,

- ARRETE -

ARTICLE 1 : La composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours Meurthe-et-Moselle est fixée comme suit :

1) Président : M. Bernard BERTELLE

2) Représentants de l'établissement :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
M. Bernard BERTELLE (Président)	M. Antony CAPS
M. Pascal SCHNEIDER	Mme Sylvie DUVAL
Mme Catherine KRIER	M. Eric PENSALFINI
M. Lionel ADAM	Mme Michèle PILOT
M. Bernard BURTÉ	M. Henri POIRSON
Mme Laetitia LANDSHEERE	Lieutenant-colonel Julien ANDRÉ
Colonel hors classe Jean-Philippe GUEUGNEAU	Colonel Cyril GREFF

3) Représentants des sapeurs-pompiers volontaires :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Capitaine Daniel THOMASSIN	Capitaine Sébastien BONNARD
Lieutenant Laurent ROUYER	Lieutenant Nicolas HUMBERT
Infirmière lieutenant Aline CHERPITEL	Infirmière sous-lieutenant Anne-Sophie GERSTLE
Adjudante-chef Sophie DE SOUSA	Adjudant-chef Michael FIUMANA
Sergente-chef Noémie ROTH	Sergent-chef Florian ROBERT
Caporal-chef Cindy VINCENT	Caporal Lukas DEMANGE
Sapeure 1 ^{ère} classe Carla COFFIGNY	Sapeure 1 ^{ère} classe Cléann VIANET

4) Membres avec voix consultative :

- Médecin-chef du SDIS ou son représentant,
- Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers ou son représentant.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° GSAF2026-3 du 20 janvier 2026 fixant la composition du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le directeur du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 28 août 2026

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**


Bernard BERTELLE